



FORMATION IKARIAN 2022

EU/Etats-Unis/Chine/Russie

SANCTIONS / CONTRE-SANCTIONS
ÉCONOMIQUES ET NOUVELLES RÈGLES
D'EXPORT CONTROL - QUELS IMPACTS
POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Connaître les évolutions des règlements - un
enjeu stratégique pour les entreprises

MERCREDI 25 MAI

de 9h00 à 13h00

LE CONTEXTE

La multiplication des législations de sanctions/contre-sanctions, les nouvelles règles d'export control ainsi que de l'arsenal juridique indispensable à leur application met les entreprises dans une situation de grande instabilité juridique et opérationnelle. En effet, les entreprises se retrouvent au cœur d'une multitude de législations. Européennes, américaines et chinoises, souvent contradictoires. Dès lors, l'entreprise doit faire des choix stratégiques : par exemple respecter une législation au profit d'une autre ou bien d'abandonner un marché.

Afin de prendre les bonnes décisions, il devient donc indispensable de mettre en place des programmes de compliance efficaces et résilients au changement permanent des législations de sanctions/embargos et d'export control.

Lors de cette formation nos experts vous accompagneront afin de vous exposer les dernières évolutions réglementaires, vous permettant d'avoir ainsi une vision à la fois stratégique et pragmatique de ces enjeux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET ACQUIS

Comprendre les évolutions récentes des sanctions/contre-sanctions et des nouveaux règlements d'Export Control.

Evaluer les risques auxquels vos entreprises s'exposent à travers l'étude des cas pratiques et exemples de *best practices* de gestion des risques.

Les acquis de la formation ne font pas l'objet d'une évaluation formalisée des connaissances. Il est demandé aux participants d'évaluer la qualité de la formation sous forme d'un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.

DURÉE DE LA FORMATION : 4H00

PUBLIC

Compliance Officers, responsables Export Control et gestion des risques, juristes d'entreprise, directeurs des ventes, responsables pays, dirigeants, et autres cadres de tout type d'entreprises cotées ou non (grandes entreprises, ETI, Start-up, fonds d'investissement, sociétés en LBO, banques d'investissement).

PRÉREQUIS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Aucun.

Les bénéficiaires de formation sont invités de remplir un questionnaire afin d'évaluer le niveau des participants.

Le support de la formation sera fourni aux participants.

Programme:

Connaître l'évolution des règlements, un enjeu stratégique pour les entreprises

Introduction : Multiplication des évolutions réglementaires et complexification des interactions : EU/ Etats-Unis/Chine/Russie

1. Changement du règlement Export Control de l'Union Européenne

- ▶ Être prêt pour l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2021/821 modifiant le règlement (CE) 428/2009 régissant les sujets Export Control en EU jusqu'au là
- ▶ Renforcement de contrôle sur une gamme plus large de technologies émergentes à double usage
- ▶ Changement de modalités de coordination entre les Etats membres pour l'application des contrôles – règles d'exportation au niveau mondial modifiées
- ▶ Introduction des obligations de Due Diligence

2. Sanctions russes sur fond de guerre en Ukraine

- ▶ Régimes de sanctions internationaux, extra-territorialité du droit US en sanctions
- ▶ Rappel historique: sanctions contre la Crimée 2014
- ▶ Guerre en Ukraine 2022: nouvelles sanctions US, EU, autres
- ▶ Impacts et risques pour les entreprises

3. Nouvelles normes Export Control en Chine

- ▶ Décodage des nouvelles normes chinoises d'Export Control entrées en vigueur le 1er décembre 2020
- ▶ Mesures à portée extraterritoriale : impact pour les importateurs et utilisateurs finaux
- ▶ Contrôle des exportations stratégiques représentant un enjeu de sécurité nationale
- ▶ Catégorisation des biens et obtention des licences du « State Export Control Administrative Department » (SECAD)

4. Sanctions américaines et contre-sanctions chinoises sur fond de guerre économique : impact pour les entreprises européennes.

- ▶ Décision chinoise de juin 2021
- ▶ Quels enjeux derrière la prise de position ferme de la Chine dans un contexte de guerre économique ?
- ▶ Les contre-sanctions chinoises : un risque majeur pour la stabilité des entreprises internationales
- ▶ Dispositions et contrôles à effectuer pour minimiser vos risques

Intervenants



Kaoru OKADA

(Diplôme de l'IEP de Paris en Relations Internationales, DEA en Economie Internationale aussi à l'IEP de Paris), d'origine japonaise, après 13 ans au Programme des Nations Unies pour le Développement au Mali, au Cambodge et à New York, puis au siège de la Banque Mondiale à Washington DC, elle est rentrée en France en 2002 pour rejoindre le groupe Renault-Nissan dans les fonctions d'audit interne, de ressources humaines et de gestion des projets de changement.

Depuis 2012 elle a créé la fonction globale de conformité réglementaire export et transferts internationaux pour l'Alliance Renault-Nissan, manageant des équipes en France, au Japon, aux US, en Europe, en Inde, en Chine et ailleurs, en conformité avec tous les droits applicables, US, européen et japonais, entre autres.

Spécialiste en ingénierie et en déploiement de formation en anti-corruption, sanctions internationales et double-usage, elle a monté un programme pragmatique de compliance réglementaire adapté aux axes géo-stratégiques prioritaires respectifs des deux compagnies de l'Alliance.

Kaoru est trilingue (japonais, français, anglais), voire tri-culturelle. Depuis 2019 elle est également certifiée comme Coach et Mentor Exécutif (ILM Level 7 en Angleterre, équivalence universitaire Post-Graduate)



Sandro ZERO

Docteur en physique nucléaire de l'Université de Rome et titulaire d'un certificat de sciences politiques de l'Université de New York, il est Chairman du Groupe des Biens à Double Usage de Business Europe à Bruxelles, Président du Syndicat des Industriels Exportateurs de Produits Stratégiques en France (SIEPS), Chairman du Projet NAP (Network Against Proliférations) et chargé d'enseignement à la Sorbonne.

Il a contribué au développement du programme nucléaire civil d'ANSALDO en Italie, General Electric en Californie, Institute of Nuclear Power Operation (WANO) à Atlanta, US et travaillé pour la Commission Européenne à Bruxelles.

Entre 2001 et 2004 il a été Directeur Adjoint de la Korean Peninsula Energy Development Organization (KEDO) à New York en charge des Affaires Politiques pour la démantèlement de la Corée du Nord (DPRK) et il a dirigé les activités Export Control du groupe AREVA de 2005 à 2017.

Il a monté le Programme Interne de Conformité d'AREVA et de ses filiales et dirigé ses activités en France en Allemagne et aux Etats Unis et dans tous les pays où le groupe opérait en développant les procédures pour la prise en compte des contraintes export control dues à la « contamination technologique » et l'extraterritorialité de la loi américaine qui en découle.



Frédéric PIERUCCI

(MSc ENSMA, MBA Columbia Business School), est un ancien cadre dirigeant d'ALSTOM ayant une grande expérience internationale puisqu'il a vécu et travaillé en Chine, aux Etats-Unis, en Algérie, au Royaume-Uni, à Singapour et en France. Jusqu'à la mi-2013, il dirigeait depuis Singapour le business « Chaudières » (ALSTOM Boilers) représentant 1,4 M€ de CA et 4 000 employés.

Lors d'un voyage d'affaires aux États-Unis en 2013, il a été arrêté par le FBI à l'aéroport de JFK alors qu'il descendait de l'avion, accusé « d'avoir participé à des faits présumés de corruption en Indonésie dans le cadre d'un contrat qu'ALSTOM a obtenu en 2003 ».

Fort de cette expérience unique, il a créé en 2015 IKARIAN, une société de conseil dont le but est d'assister et de conseiller ses clients sur les défis auxquels les entreprises et leurs dirigeants sont confrontés pour se conformer au Foreign Corruption Practice Act (FCPA), au UK Bribery Act (UKBA), à la loi « Sapin 2 » et à d'autres lois ou normes anticorruption telles que l'ISO 37001.

IKARIAN a développé une approche unique de la conformité en combinant l'expertise de cadres internationaux de haut niveau, de professionnels de l'intelligence économique et, si nécessaire, d'experts juridiques. IKARIAN conseille les grandes et moyennes entreprises en France et à l'étranger.

Frédéric est l'auteur, avec le journaliste Matthieu Aron, du best-seller « Le Piège américain » (Editions JC Lattès, janvier 2019) traduit en anglais sous le titre « The American trap » (Hodder & Stoughton, novembre 2019)

Inscription

CONTACT POUR LES INSCRIPTIONS :

Benoit Bradier, responsable administratif et pédagogique :

formations@ikarian.eu ou par téléphone au +33 (0)6 02 40 45 57

Les inscriptions sont clôturées 5 jours ouvrés avant la date de la formation.

ACCÈS : la formation se déroulera sous forme mixte : présentiel & webinar

La formation se tiendra en présentiel à l'Ecole Supérieure des Mines de Paris (60 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris)

Métro /RER: Luxembourg (RER B)- Odéon (Ligne 4)

Bus : 32 (arrêt Luxembourg) / 82 (arrêt Auguste Comte)

Velib : 89 Bd Saint-Michel / 9 Rue Le Goff / 27 Rue Gay-Lussac

L'accueil sera assuré 15 minutes avant le début de la formation. Un petit-déjeuner comprenant boissons chaudes et viennoiseries vous sera servi.

Pour l'accès au format *webinar*, le lien de connexion sera envoyé aux participants suite à l'inscription et une salle d'attente virtuelle sera ouverte 15 minutes avant le début de la formation.

L'accueil des personnes à mobilité réduite peut être assuré et le support des formations adaptés. Pour plus de détails, merci de contacter le responsable administratif.

TARIF :

► En présentiel - places limitées

375 Euros HT - 450 Euros TTC *



► En *webinar*

275 Euros HT - 330 Euros TTC *

* Notre cabinet est certifié organisme de formation, enregistré sous le numéro : 11 75 54409 75 auprès de la préfecture d'Ile de France, le coût de chaque session de formation pourra ainsi s'imputer sur le budget de formation des entreprises tel que prévu par le Code de Travail.

MODES DE RÈGLEMENT

► Par chèque à l'ordre de IKARIAN en portant la mention au dos du chèque la date de la formation et le nom du/de la participant(e).

À adresser à IKARIAN, 3, rue de Téhéran, 75008, Paris.

► Par virement

IBAN : FR76 3000 4001 7800 0104 1667 192

BIC : BNPAFRPPXXX

Domiciliation : BNP PARIBAS

Titulaire du compte : IKARIAN

Insérer dans le libellé la mention de la date de la formation et le nom du/de la participant(e).